



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Sous-direction du
recrutement

Arrêté modifiant l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys nommant les présidents des jurys des concours externes, externes spéciaux, internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés correspondants à la session 2024

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Vu l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et modalités d'organisation des concours de l'agrégation,

Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du concours externe spécial et du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys nommant les présidents des jurys des concours externes, externes spéciaux, internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés correspondants à la session 2024 ;

Vu le courrier de Madame Brigitte Hazard en date du 7 mars 2024.

Arrête :

Article 1er : Madame Marianne Wojcik-Behr, vice-présidente du jury de concours de l'agrégation interne de la section sciences de la vie – sciences de la Terre et de l'Univers session 2024, est nommée présidente du jury en remplacement de madame Brigitte Hazard, démissionnaire.

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

07 MARS 2024

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines,


Florence Dubo